

Poursuite de parcours individualisé

INFORMATIONS :

Public :

Candidat ayant obtenu une validation partielle par la voie de la VAE.

Si non spécifié, pas de prérequis

Durée : A définir

Intervenant :

Accompagnateur confirmé VAE

CONTEXTE :

En cas de validation partielle, le candidat dispose d'un délai de 5 ans, à compter de la date de la première notification de jury, pour terminer son parcours et obtenir la totalité du diplôme. Nous proposons un accompagnement sur mesure pour faire le point sur les difficultés rencontrées, les objectifs ou compléments à apporter au livret 2 et préparer au nouvel entretien de validation, afin d'obtenir les modules manquants.

LE + DE LA FORMATION

Notre expertise métier, une méthodologie spécifique et l'analyse du projet individuel du candidat.

OBJECTIFS :

Identifier les manques et comprendre les retours du jury.

Poursuite de parcours individualisé

Analyser sa pratique au vu du référentiel d'activités.

Organiser son travail d'analyse et améliorer ses écrits.

Exprimer à l'écrit et à l'oral les éléments centraux de sa pratique professionnelle.

PROGRAMME :

Un entretien d'objectifs pour faire le point et définir les principaux axes de travail.

Un ou trois entretiens individuel(s) pour travailler sur les écrits du candidat.

NOTRE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Un travail d'intersession est encadré pour permettre de structurer la démarche.

EVALUATION & LIVRABLES

- Evaluation de la satisfaction par un questionnaire de fin de formation.
- Evaluation de la progression tout au long du parcours à travers un livret de suivi individuel.
- Une fois votre livret 2 déposé vous serez convoqué(e) à l'oral de validation. Le jury, composé de formateurs et de professionnels, validera ou non les domaines de compétences sur lesquels vous aurez travaillé.

Attestation de fin de formation délivrée à la fin de la poursuite de parcours.